

**DISCOURS**  
**DE MONSIEUR LE BATONNIER**  
**JEAN-MARIE BEDRY**  
**RENTRÉE SOLENNELLE**  
**DE LA CONFÉRENCE**  
**DU JEUNE BARREAU DU 14 MARS 2008**

Monsieur le Premier Président,

Monsieur le Procureur Général,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, et Cher Ami,

Monsieur le Représentant du Maire de Toulouse, Mon Cher Confrère et Cher Ami,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires et religieuses, Monsieur l'Archevêque ,

Mesdames et Messieurs les Présidents des chambres et ordres professionnels,

Monsieur le Secrétaire Perpétuel, représentant le Président du CLOUF,

Mesdames et Messieurs,

Mes Chers Confrères,

Mes Chers Jeunes Confrères,

Je déclare ouverte la 170ème séance solennelle de la Conférence du Jeune Barreau

Premier du genre en province, le Parlement de TOULOUSE a été installé le 4 juin 1444, il y a donc 564 ans. Son ressort initial allait des Pyrénées au Massif Central et du Rhône à l'Atlantique.

La Grand Chambre a été inaugurée en 1492. C'est dans cette Grand Chambre, devenue 1ère Chambre de la Cour, que nous nous trouvons aujourd'hui, et que j'ai plaisir à vous accueillir.

Au fond de cette salle, en sous-sol, ont été redécouverts les vestiges du Château Narbonnais, édifié au XI<sup>e</sup> siècle, à proximité immédiate de l'une des portes antiques de TOULOUSE, la Porte Narbonnaise, dont les ruines se trouvent sans doute sous la cour de la partie rénovée du Tribunal de Grande Instance. Au fond de la salle des appels correctionnels, existe encore une petite partie de l'enceinte romaine de TOULOUSE.

Ce lieu est un haut lieu de l'histoire de TOULOUSE, ville de vieille civilisation, très tôt capitale, et pour ce qui nous concerne, depuis toujours, ville de juristes célèbres. TOULOUSE a un barreau depuis la période romaine<sup>1</sup>.

Sur votre droite, vous apercevez une partie du nouveau Tribunal, ouvert le 3 mars dernier. De la salle des pas perdus du 21<sup>ème</sup> siècle, on voit la façade de la Grand Chambre, et un bâtiment du 19<sup>ème</sup> siècle, symbolisant ainsi la pérennité en ces lieux de la justice d'hier et même d'avant-hier, d'aujourd'hui et de demain.

Nous ne pouvons imaginer un instant que cette longue histoire judiciaire connaisse quelque empiètement que ce soit.

---

<sup>1</sup> J.L. Gazzaniga, *Introduction à l'Histoire du Barreau de Toulouse*

Monsieur le Premier Président,

Il y a longtemps que notre Cour n'avait pas eu un Premier Président toulousain. Vous voici de retour dans votre ville, depuis quelques mois à peine. Les bâtonniers d'autres grands barreaux m'ont dit combien ils ont regretté votre départ.

Monsieur le Premier Président, je tiens à vous remercier des rapports agréables que vous entretenez avec le Barreau, et à remercier tous les magistrats de votre Cour de la qualité de leurs relations avec les avocats.

Monsieur l'Avocat Général GAUBERT,

Vous savez combien nous regrettons l'absence de Monsieur le Procureur Général, retenu par des obligations impératives.

Monsieur l'Avocat Général, je vous remercie pour la qualité de vos liens avec le Barreau. Je me dois aussi de remercier Monsieur le Procureur Général, vous-même et Monsieur l'Avocat Général BEC de la confiance que vous avez bien voulu et que vous voulez bien me témoigner. Soyez également remercié pour la courtoisie des magistrats de votre Parquet Général.

Je ne peux omettre de remercier Monsieur le Premier Président et Monsieur le Procureur Général pour avoir bien voulu mettre à notre disposition cette prestigieuse salle d'audience, permettant ainsi pour quelques instants au Conseil de l'Ordre de siéger au lieu et place de la Cour, et à nos lauréats de prendre la place, physique, du Parquet Général. Je n'ose imaginer qu'ils vont, dans quelques instants, pris par leur situation, prononcer des réquisitoires ...

Monsieur le Premier Vice-Président du Tribunal de Grande Instance, Monsieur le Procureur Adjoint,

Le Barreau se plaît à saluer votre courtoisie, et l'écoute que nous trouvons auprès de vous.

Nous avons bien sûr regretté le départ de Monsieur le Président CORDAS et de Monsieur le Procureur MICHEL. Qu'ils soient ici, une fois encore, remerciés pour l'œuvre accomplie au sein de notre Tribunal.

Nous avons enfin un nouveau Tribunal, après de longues années de patience. Nous savons que cet outil fonctionnel sera bien utilisé au service d'un grand Tribunal. Nous ne pouvons qu'être certains d'avoir toute notre place dans les locaux judiciaires, comme cela nous été assuré à plusieurs reprises.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif,

Vous veillez toujours à associer le Barreau aux activités de votre Tribunal.

Soyez assuré, une fois encore, que l'excellente qualité de vos rapports avec le Barreau est très appréciée.

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce,

Vous avez pris vos fonctions il y a peu.

Je sais que vos relations avec le Barreau seront empreintes d'une parfaite cordialité

Je me dois de saluer votre prédécesseur, Monsieur le Président RAIBAUT, récemment élu Président de la Conférence Générale des Tribunaux de Commerce, et auquel nous renouvelons toutes nos félicitations.

Votre Tribunal de Commerce est le plus ancien Tribunal de Commerce de France. Il symbolise la pérennité de la justice consulaire dans notre ville.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président du Conseil de Prud'hommes,

Nous nous connaissons bien, et nos rapports sont empreints de franchise. Soyez-en remerciés.

J'ai également plaisir à saluer la présence de nos amis universitaires, dont Monsieur le Président ROUSSILLON et Monsieur le Doyen BEIGNIER.

Monsieur le Président de la Conférence Nationale des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer,  
Cher Ami,

Nous nous sommes connus dans des circonstances qui n'étaient pas faciles. Vos talents ont permis de préparer le règlement des difficultés. Permettez-moi, une fois encore, de vous remercier de votre soutien sans faille.

Voici à peine un mois et demi que vous avez pris vos fonctions. C'est avec plaisir, vous le savez, que nous recevons vos lettres claires, précises, et toujours empreintes d'une vision prospective, dans une période qui n'est pas facile.

Monsieur le Bâtonnier Jean-Marie BURGUBURU, représentant Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux et Monsieur le Bâtonnier de PARIS, soyez remercié de votre présence parmi nous ce soir. Vous êtes, nous le savons, un ami du Barreau de TOULOUSE.

J'ai plaisir à accueillir les représentants des Barreaux étrangers, parmi lesquels ceux d'Andorre, de Barcelone, de Saragosse ... Tengo placer de saludar a nuestro companero Javier SANCHO ARROYO, vice decano del real e illustre collegio de abogados de ZARAGOZA, al cual nos unen relaciones ahora muy amistosas.

Je dois excuser le représentant du Barreau de Milan, qui a eu un empêchement.

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers de la Conférence des Bâtonniers, de la Conférence des Bâtonniers du Grand Sud Ouest, de la Conférence des "Cent", chers amis, merci de votre présence.

Que le Conseil National, la Conférence des Bâtonniers, et tous les barreaux qui nous ont apporté leur soutien à la suite des propos inacceptables tenus envers nos Confrères France MOULIN et Michel DUBLANCHE à l'occasion de la Rentrée Solennelle de la Cour d'Orléans soient ici remerciés. Vous me pardonnerez de ne pas les citer, la liste en serait beaucoup trop longue.

Je dois aussi saluer mon Barreau, mes confrères. Je remercie tous ceux qui, membres du Conseil de l'Ordre ou non, de nos différents organismes techniques, dont la CARPA, se donnent sans compter au service de leurs confrères. Mes Chers Confrères, soyez remerciés du soutien que vous apportez, je le sais, à votre Bâtonnier. Il m'est agréable de remercier le personnel de l'Ordre, au service de nos Confrères, et puis enfin mon associé, ma collaboratrice et mon collaborateur, qui « supportent » mon absence.

Conformément à nos usages, je dois évoquer la mémoire de nos Confrères disparus au cours de l'année 2007, qui a été particulièrement cruelle.

Le 12 avril 2007, Maître Louis LABRY, père de notre confrère Raymond LABRY, nous quittait. Né dans l'Hérault, Louis LABRY, a rejoint la résistance dans le Lot. Il y nouera une amitié qui marquera sa vie, avec «Marin», nom de résistance de celui qui deviendra le Bâtonnier Pierre SOUQUIERES. Après avoir prêté serment en 1947, il est accueilli au Barreau par Pierre SOUQUIERES, ami de résistance et de parti, et avec lequel il s'associera, en 1972, au sein d'une importante SCP. Cet homme de conviction, discret, mais plein de bonhomie, marquera le Barreau de TOULOUSE, par un travail constant, qui lui permettra d'acquérir une importante notoriété, pendant 48 années d'exercice, au cours desquelles ses confrères l'éliront au Conseil de l'Ordre, lui témoignant ainsi leur estime

Le 21 septembre 2007, c'est Michel SARRAMON, tout jeune avocat honoraire, qui nous quittait brutalement. Nous étions nombreux à ses obsèques en la cathédrale de Saint Bertrand de Comminges.

Michel était l'ami de tous. Il était toujours en retard, aux audiences ou pour conclure, et aucun d'entre nous ne lui en a jamais voulu, car nous savions que cela était involontaire, et que son souci de perfectionnisme le faisait vivre dans l'urgence.

Il suffit de l'avoir vu à l'audience, avec sa crinière blanche, l'épitoque en bataille et son « stabilo » à la main, pour comprendre : Michel, fouillant dans ses côtes, les mélangeait, et ne cessait de souligner tel ou tel passage, donnant ainsi l'impression qu'il connaissait mal son dossier. Lorsqu'il prenait la parole, son dossier enfin rangé, sa plaidoirie était pourtant d'une limpidité remarquable – ses explications étaient lumineuses.

Michel SARRAMON a été Président de l'Union des Jeunes Avocats, où ses talents ont fait merveille, et également membre du Conseil de l'Ordre. Il n'a jamais voulu être Bâtonnier et lorsque le Bâtonnier MATHEU, son contemporain, a été décoré de la légion d'honneur, Michel lui a écrit : « cette décoration est un peu pour moi », montrant ainsi, l'intérêt qu'il portait aux fonctions ordinaires, et, une fois de plus, son amitié.

Avocat exemplaire, Michel a eu, à la fin de sa dernière plaidoirie, ce mot merveilleux : « pendant toute ma vie professionnelle, j'ai essayé d'être un honnête homme ». Michel avait le souci de l'autre, c'est-à-dire de tous. Nous savons qu'il se savait attendu, après cette vie.

Mon Cher Michel, je te ferai un seul reproche : ce 21 septembre 2007, tu aurais pu, une fois encore, être en retard.

Le 6 octobre, Maître Régine BOUIX décédait des suites d'une maladie foudroyante.

Native du Lot, celle que ses amis surnommaient « la petite Régine », était venue faire son droit à TOULOUSE. Elle y restera après avoir prêté serment en 1971. Collaboratrice, pendant son stage, de Maître BETS, ancien avoué, elle crée ensuite, avec Bertrand DESARNAUTS et Robert DESSART, un des premiers cabinets regroupant de jeunes avocats.

Spécialisée en droit immobilier, elle pratiquait également les ventes à la barre.

Réservée avec ses confrères, Maître BOUIX était un avocat accompli. En 2006, elle s'était investie dans notre CARPA.

Discrète sur sa vie privée, Régine avait un grand sens de l'amitié. Elle cultivait l'amour de la musique, des voyages, et puis un autre jardin secret, spirituel celui-là, que peu connaissaient.

Le 11 Octobre 2007, Maître Henri MERCIE, avocat honoraire et ancien avoué, décédait à son tour.

Né à TOULOUSE, il avait prêté le serment d'avocat en 1949 et fut lauréat de la Conférence du Stage en 1952, avant de devenir avoué de 1ère instance en 1953, d'abord à SAINT GAUDENS, puis à TOULOUSE à partir de 1964. Il a connu les dernières années de cette profession.

Peu avant la réforme de 1972, il rachète la clientèle d'un agrégé décédé, Maître de LAMY, puis redevient avocat et se trouve très rapidement à la tête du plus important cabinet de la place, avec la particularité qu'il exerce individuellement, entouré de collaborateurs, de clerks et de secrétaires. Nombreux sont ceux d'entre eux qui, à TOULOUSE ou ailleurs, se trouvent aujourd'hui à la tête de cabinets renommés. Maître MERCIE impressionnait, par sa réussite, les jeunes avocats que nous étions il y a près de 30 ans.

Le nom de MERCIE reste inscrit au tableau de notre Ordre, à travers son fils, Régis.

Le 19 novembre, c'est Maître Georges VIGNAUX, homme de grande culture, avocat honoraire et magistrat honoraire, qui quittait ce monde, dans le réconfort et la lumière de l'Espérance à laquelle il croyait.

La magistrature a également été touchée par le décès de Monsieur le Conseiller Pascal VIDEAU et par celui de Monsieur ROUGEOT, Président de Chambre Honoraire, dont le fils est magistrat du siège au Tribunal de Grande Instance.

Que toutes les familles des magistrats et de nos confrères décédés trouvent ici l'expression renouvelée de nos condoléances.

Il est d'usage que le Bâtonnier, à l'occasion du discours de Rentrée Solennelle, exprime les préoccupations du Barreau face à l'état de l'institution judiciaire, des projets de réforme annoncés. Il doit aussi s'intéresser aux perspectives d'avenir du Barreau, sans oublier que l'activité du Barreau n'est pas, fort heureusement, seulement judiciaire.

Les réformes et projets de nouvelles réformes se succèdent à grande vitesse, illustration de l'accélération sans cesse croissante des évolutions de notre société.

Faut-il nous en étonner ? La réponse est bien évidemment négative : de nombreux projets sont en gestation depuis des années, et j'aurais mauvaise grâce, en cette période électorale, à ne pas rappeler que la réforme de la carte judiciaire ou encore les projets de déjudiciarisation avaient été annoncés, restons dans le vague (...), par au moins deux candidats aux élections présidentielles.

Mon propos n'a donc rien de polémique, mais se veut constat objectif de celui qui, élu par ses confrères, doit exprimer leurs préoccupations.

Je vais donc vous entretenir quelques instants des projets de réforme de la Justice.

Le sujet n'est pas nouveau, j'ai la faiblesse de penser qu'il est quelque peu consubstantiel à la Justice.

Ecoutons ce bon Monsieur de la Fontaine dans Les Frelons et les Mouches à miel : « Sans tant de contredits et d'interlocutoires, Et de fatras et de grimoires, ».

Nous entendons, depuis toujours, ou presque, magistrats et avocats se plaindre des lenteurs de la Justice et de l'insuffisance de ses moyens. Nihil novi sub sole ...

On nous parle maintenant d'économies. Qui ne peut souscrire à cet ambitieux programme ? Il faut toutefois rajouter que ces économies ne peuvent se faire au préjudice de la Justice.

Au lieu de donner des moyens décents à la Justice, on cherche des solutions, quelle dérision !

Le Barreau est las d'être, depuis quelques lustres, maltraité, victime de promesses non tenues, de simulacres de concertation. Pour certains, ce n'est plus « scripta manent, verba volant », mais « scripta volant ... » et cela, nous ne pouvons plus l'accepter. Comprenez notre réticence aux réformes et modifications qui nous sont imposées, et qui visent bien souvent à faire des économies sur notre dos. Je vous donnerai dans quelques instants les chiffres de nos interventions quasi bénévoles ; ils sont impressionnants.

Faut-il pour autant se livrer à une litanie de critiques, alors que les contours des réformes à venir sont encore imprécis (bien qu'inquiétants) ? je ne le crois pas. Il faut analyser et proposer, tout en faisant valoir très fortement nos positions et nos oppositions.

## LA « COMMISSION GUINCHARD »

Le 18 janvier dernier, Madame le Garde des Sceaux a installé un « Groupe de Travail sur les contentieux », présidé par Monsieur le Recteur GUINCHARD, qui a résumé la trame de la méthodologie qu'il souhaite suivre en une de ces formules dont il a le secret : « Justice au cœur, justiciable au centre ». Nous ne pouvons bien sûr que souscrire à cette affirmation, mais quelles seront les suites des conclusions de ce groupe de travail ?

Une première observation de principe s'impose : sur 27 membres, le groupe de travail ne compte que ... 3 avocats ! C'est peu, et c'est curieux, encore que ...

Nous savons néanmoins que nos trois représentants sont des confrères d'expérience, qui n'ont jamais ménagé ni leur temps ni leur peine au service de la Profession, de sorte que nous bénéficions, à travers eux, d'une représentation d'une exceptionnelle qualité, en liaison constante avec les Barreaux, par l'intermédiaire de nos instances nationales.

Leur tâche n'est pas facile, et j'invite, une fois encore, tous les confrères à transmettre leurs contributions sur les projets de réforme. Il est capital que tous s'impliquent.

Vous me rétorquerez que nous risquons d'être déçus par les suites des travaux de cette commission. Je l'entends, mais soyons d'abord constructifs, et si l'on nous trompe, notre réponse sera à la hauteur. Je sais quelle est la détermination du Conseil National des Barreaux. Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers, vous avez rappelé vendredi dernier votre fermeté sur ce plan; nous sommes nombreux à partager votre analyse.

Il s'agit nous dit-on d'engager la deuxième phase de la modernisation de la Justice (la première étant celle de la réforme de la carte judiciaire) et notamment de s'interroger sur la pertinence de la répartition actuelle des contentieux.

Le Ministre a livré trois pistes de réflexion :

- **L'organisation de la Justice doit être lisible pour les Français.** Elle doit être simple. Nous sommes d'accord, mais simplification ne veut pas dire réduction.

- **Le traitement des contentieux qui seraient d'une grande rareté ou d'une extrême complexité,** serait confié à des juridictions spécialisées, locale, régionale, interrégionale, voire nationale.

Sont évoqués les grandes catastrophes de transport, le contentieux de l'amiante, le droit de la presse, l'adoption internationale ...

Des projets de modification des compétences en matière de propriété industrielle semblent également envisagés.

Le Barreau de TOULOUSE a fait connaître son opposition radicale à toute suppression de contentieux de son Tribunal de Grande Instance.

Il en va non seulement de l'intérêt des justiciables, mais également d'un bon fonctionnement de la justice, qui ne peut que profiter des compétences uniques existant à TOULOUSE, et de l'expérience acquise par notre Tribunal.

Comment en effet imaginer un instant que les catastrophes aériennes ne soient pas jugées dans une des capitales mondiales de l'aéronautique ?

Comment penser que la propriété industrielle ne serait plus de la compétence de notre Tribunal, alors que notre région est l'une des plus innovantes de France (deux exemples parmi d'autres, Labège Innopole, surnommé la Silicon Valley du Sud Est de TOULOUSE, et le Cancéropôle, qui va développer une très importante activité), et alors que des compétences uniques existent, là encore, sur place, chez les magistrats, les avocats, les universitaires, et chez ceux qui seront peut-être demain nos confrères : les conseils en propriété industrielle ?

Comment envisager une seconde que le droit de la presse ne soit plus jugé à TOULOUSE, alors que là encore, des compétences exceptionnelles existent ?

Dans ce même illogisme, nous pourrions envisager que le droit maritime soit jugé à Chambéry, pendant que les accidents de ski le seraient aux Antilles - je parle de ski alpin bien sûr !

J'arrête mon énumération.

La quatrième ville de France doit être le siège de l'une des plus grandes juridictions de notre pays. Tout l'impose, l'Histoire, évoquée au début de mon propos, mais, plus encore, les richesses économiques et les compétences juridiques dont disposent notre Cité et notre Région.

Par ma voix, le Barreau de TOULOUSE renouvelle solennellement sa détermination, et s'opposera fermement à toute solution contraire, qui serait calamiteuse, et ne serait fondée sur aucun motif légitime.

Je sais que tous les acteurs de la vie de notre Cité et de notre Région : politiques, économiques, universitaires, culturels, sont fortement mobilisés, et nous assurent de leur total soutien. Il en est de même des magistrats.

- Troisième piste de réflexion proposée par Madame le Garde des Sceaux : **la déjudiciarisation de certains contentieux.**

Ce mot de déjudiciarisation, ne se trouve pas dans les dictionnaires. Certains dictionnaires en ligne renvoient au mot « déjuger ». Tout un programme !

Qu'attend le justiciable ? C'est que justice lui soit rendue, et cela ne peut être fait que par un Juge. Pour Aristote « le juge est la justice vivante »<sup>1</sup>.

Pourtant, cette déjudiciarisation paraît magique à certains. Elle serait la solution aux difficultés de la justice, et permettrait des économies, alors que la Justice est un bien qui n'a pas de prix.

Certes, Alain-René LESAGE a pu écrire que « La justice est une si belle chose, qu'on ne saurait trop cher l'acheter. »<sup>2</sup> C'était au 18<sup>ème</sup> siècle.

Plus près de nous, Marcel ACHARD avait cette boutade : « La justice coûte cher. C'est pour ça qu'on l'économise »<sup>3</sup>.

Jules RENARD avait une autre approche de la Justice et de son coût, il disait : « La justice est gratuite. Heureusement, elle n'est pas obligatoire »<sup>4</sup>.

L'accès à un Juge est un droit fondamental, garanti de toute évidence par la Constitution de 1958 et par des conventions internationales<sup>5</sup>.

« La justice est le fondement premier de cette société et il n'y a pas de justice sans défense »<sup>6</sup> et s'il y a une défense, il doit y avoir un juge.

Une bonne procédure est un gage de paix sociale<sup>7</sup>.

Sans doute par effet d'annonce, c'est la déjudiciarisation du divorce par consentement mutuel qui a été évoquée, voici quelques mois.

Les divorces, sans doute signe des temps, constituent une partie importante du contentieux civil. Faut-il pour autant supprimer l'intervention du Juge lorsque les choses sont (en apparence ...) simples. La réponse est négative.

Même si un divorce par consentement mutuel résulte de l'accord des parties, il doit absolument être entériné par un Juge.

Toute autre solution est un leurre, au préjudice du justiciable

<sup>2</sup> Citation dans *Sum Tu Ha Haec*, Q 58 art 2

<sup>3</sup> *Crispin Rival de son maître*

<sup>4</sup> *L'idiote*

<sup>5</sup> François LUCHAIRE *La Sécurité juridique en droit constitutionnel français*

<sup>6</sup> CEDH article 6

<sup>7</sup> Bâtonnier BOYER *Discours de Rentrée Solennelle 1985*

<sup>8</sup> VINCENT, *Précis de Procédure Civile*, Dalloz

L'absence du Juge signifie à terme, quoique l'on en dise, celle de l'avocat, et pour reprendre le slogan que vient de lancer le Conseil National des Barreaux : « sans avocat, le divorce, c'est la loi du plus fort ».

Les manifestations du mois de décembre dernier ont montré l'unité de la Profession, dans toutes ses composantes, sur cette question. Notre détermination est, là encore, totale.

Faut-il voir dans mes propos une opposition absolue au règlement des conflits en dehors du Juge ? La réponse est bien évidemment négative.

Depuis toujours, les avocats assistent leurs clients dans la rédaction de transactions.

Le Barreau de TOULOUSE, a, depuis des années, été l'un des fondateurs de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage de TOULOUSE. Précurseur là encore, il a créé, voici déjà longtemps, l'Association « Médiation Toulouse-Pyrénées ». De nombreux confrères se sont formés à la médiation, et je remercie les magistrats qui désignent cette association en qualité de médiateur.

Ces modes alternatifs de règlement des litiges, dans lesquels les avocats, professionnels de la défense et du conseil, excellent, ne sont nullement exclusifs du droit à l'accès au Juge. Ils ne sont pas davantage exclusifs de l'intervention d'un avocat, qui est un conseil indispensable.

## LE RAPPORT ATTALI

Tout le monde en parle, mais je crains que peu l'aient lu.

Tous ont en revanche compris que l'utilisation de voitures automobiles pour bloquer les grandes villes amenait à une négociation très rapide. Nous ne l'avons pas encore fait, mais peut-être, Mes Chers Confrères, faudra-il y songer ?

Le nom de la commission dont émane ce rapport est surprenant : « **Commission pour la libération de la croissance française** ». Faut-il libérer la croissance comme d'autres ont libéré des prisonniers ou le territoire national ?

C'est un libéralisme total qui est prôné, par une déréglementation tous azimuts.

Il m'appartient d'exprimer quelques craintes et inquiétudes.

La réglementation de certaines professions est une nécessité absolue.

L'avocat doit vivre décemment, ce que nos gouvernements successifs oublient depuis fort longtemps, et pourtant, nous avocats, ne comptons pas qu'à prix d'argent, mais aussi et au premier chef, à celui d'humanité.

Dans la société ultra-libérale, les gens ne se demandent plus comment ils vont mais : "Combien tu vas ?".

Je me dois de réaffirmer que la profession d'avocat, comme d'autres, est en charge d'une mission très particulière, au service de la société, mission qui nécessite des règles spécifiques.

Les auteurs du rapport n'ont pas appréhendé la spécificité de notre Profession.

Ils écrivent :« les professionnels du droit contribuent, à des degrés divers, à la prévisibilité des rapports individuels, sociaux et commerciaux, et même souvent à l'exercice de la justice »<sup>10</sup>, et puis à part quelques propositions, notamment en ce qui concerne la détention par des tiers d'une partie, minoritaire, du capital des structures d'exercice, et quelques propos parfaitement lénifiants, par exemple sur la « fluidité de la résolution des conflits »<sup>11</sup>, force est de constater que le rapport n'apporte rien de bien innovant.

En revanche, l'annonce de la suppression d'autres professions ou de leur numerus clausus appelle bien sûr quelques interrogations, pour ne pas dire inquiétudes.

Le rapport, pour ce qui nous concerne, manque d'ambition.

Faut-il moderniser le fonctionnement de la Justice, pour la rendre plus efficace et plus rapide ? La réponse est d'évidence oui.

Les avocats se sont très largement impliqués dans cette modernisation.

Elle passe bien entendu par la communication électronique entre les juridictions et leurs interlocuteurs naturels que sont les avocats.

Le Conseil National des Barreaux a, dès le mois de septembre dernier, signé une convention avec le Ministre de la Justice.

La signature d'une convention entre le Barreau et le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE va permettre de communiquer avec le Greffe, par voie électronique.

Une part importante du financement de ce nouveau service va incomber aux avocats. Ce nouveau mode de communication va diminuer le coût du fonctionnement de la Justice, rendant ainsi inutiles certains projets de déjudiciarisation. L'avocat sera le seul interlocuteur du Greffe, ce qui suppose l'augmentation de la représentation obligatoire.

<sup>10</sup> Frédéric Beigbeder *L'égoïste romantique*

<sup>11</sup> *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, p 171

<sup>12</sup> *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, p 171

Vous le voyez, nous ne sommes pas des retardataires, bien au contraire, mais la modernisation de la justice ne passe pas par sa réduction comme peau de chagrin, qui ne procurerait d'ailleurs que des économies parfaitement illusoirs.

Avant de réformer, il faut prendre en considération tous les paramètres.

Une analyse de la situation toulousaine apprend ainsi qu'au titre de l'année 2007 mes confrères ont été chargés de près de 35.000 missions d'aide légale (aide juridictionnelle, commissions d'office, gardes à vue, etc...). Les sommes versées par l'Etat sont ridiculement faibles, et en réalité, ce service public coûte de l'argent à la Profession, ce qui est totalement anormal.

Dans le même temps, nous avons assuré près de 2.000 consultations gratuites dans nos cabinets.

En matière d'altruisme, nous n'avons de leçon à recevoir de personne.

Il faudra bien trouver des solutions pour que les avocats soient dignement indemnisés (je n'ose dire rémunérés) pour ces prestations, alors qu'ils supportent seuls le poids de ce qui relève de la solidarité nationale. Nous le demandons instamment. Une défense libre ne peut pas être pauvre !

Je vous ai, trop longuement sans doute, fait part de notre sentiment, mais il est des choses qui doivent être dites.

## L'AVENIR

L'avocat d'aujourd'hui est à la fois un homme nouveau et un héritier<sup>12</sup>.

Henri Bergson a écrit que « L'idée de l'avenir est plus féconde que l'avenir lui-même »<sup>13</sup>.

Mes Chers Jeunes Confrères,

Je pourrai me contenter de cette belle pensée, et vous laisser rêver à votre avenir ou vous en inquiéter. Cela ne serait pas satisfaisant.

<sup>12</sup> Yves Ozanam, in « *Droit et Déontologie de la Profession d'avocat* » LGDJ 2008

<sup>13</sup> *Essai sur les données immédiates de la conscience*

Dois-je me transformer en moderne Pythie ? Je ne le pense pas.

Votre avenir, c'est vous.

Bien qu'il ait été écrit que « les discours sublimes ne font pas l'homme juste et saint »<sup>14</sup> la plaidoirie est irremplaçable, et pourtant je ne crois pas réaliste de vous dire que demain, vous plaideriez tous.

Les dures réalités économiques sont là, et rien n'est fait pour nous aider, au contraire. Vous allez partir à la conquête de domaines nouveaux.

Ne partez surtout pas avec une idée fixe, préconçue, c'est, selon Jacques Prévert, « la meilleure façon de ne pas avancer ».

Soyez pragmatiques, inventifs, mais aussi, restez vous-même, c'est-à-dire avocat, sans vous compromettre avec qui que ce soit.

« Et d'abord ayez conscience que le Barreau est une morale »<sup>15</sup>. Cette parole n'est pas surannée, bien au contraire. Cette morale, c'est notre déontologie, qui n'a rien d'archaïque<sup>16</sup>, que beaucoup nous envie. Elle est, n'ayons pas peur de le dire, un privilège.

Nous sommes sortis des Palais, et notre déontologie s'est adaptée. Savez-vous par exemple qu'avant 1992, nous n'avions pas le droit d'aller chez nos clients ?

Un de nos atouts majeurs est notre secret professionnel. Il est régulièrement attaqué, mais il est inhérent à nos activités. Un autre atout est notre indépendance.

L'exercice de notre Profession est parfois difficile, mais il est enthousiasmant. Puis-je vous dire quelle est la joie d'un avocat qui vient d'obtenir un acquittement, ou celle d'un autre qui a donné un bon conseil, conseil qui s'est révélé parfaitement efficace, ou encore le plaisir d'avoir trouvé la formule adéquate dans la rédaction d'un contrat difficile ?

Inventifs, forts de votre jeunesse, vous investirez des champs nouveaux d'activité, et pourtant vous resterez toujours pleinement avocats, forts de votre déontologie, de l'appartenance à une profession qui n'est pas comme les autres, à une magnifique profession que vous abordez, j'en suis sûr, pleins de projets, et vous avez raison.

A mes propos enthousiastes, je dois mettre un bémol : vous verrez que les choses ne sont pas toujours idylliques, que la gestion de la Justice est parfois une gestion « bling bling ». Ne vous en accommodez jamais.

Qu'il me soit permis d'espérer que dans quelques années, vous vous rappellerez ce que vous a dit, aujourd'hui, un « vieux » bâtonnier : ne soyez les esclaves de personne, vous appartenez à un Ordre, vous êtes libres et indépendants, et c'est là votre richesse !

<sup>14</sup> *Thomas a Kempis L 1, Chap 1.3*

<sup>15</sup> *Bâtonnier de Capella, Discours de Rentrée Solennelle 1987*

<sup>16</sup> *Bâtonnier COTTIN, Discours de Rentrée Solennelle 1995*

Vous serez confrontés à des réalités économiques nouvelles, à des droits nouveaux, et vous apporterez à ces défis des réponses d'avocats, qui seront par conséquent de bonnes réponses.

Vous devrez sans doute vous tourner vers l'étranger, ce que plusieurs d'entre nous ont déjà fait.

Le Barreau de Toulouse a mis en place et poursuit une politique dynamique de relations avec l'étranger. Il compte en son sein plusieurs avocats étrangers. Après une britannique qui a terminé son mandat l'an passé, thank you Sarah, notre Conseil de l'Ordre compte maintenant un avocat qui est également inscrit au Barreau de ROME : grazie Annamaria di essere membro del nostro consiglio dell'ordine.

Les évolutions à venir passent par vous, mais aussi par une amélioration de notre formation initiale et continue. Je me dois, à cet instant, de remercier Maître Bruno CAMILLE, qui a accepté la lourde charge de la Présidence de l'École des Avocats Sud-Ouest Pyrénées, dans des circonstances particulières. Je sais, Mon Cher Président que la tâche est rude, mais, vous sachant entouré de votre conseil d'administration et de votre équipe administrative, je n'ai aucune inquiétude sur les résultats.

Mes Chers Jeunes Confrères, c'est un avenir enthousiasmant qui vous attend. Votre présence dans tous les secteurs d'activité qui nous sont et nous serons offerts, et que vous allez continuer à conquérir, est une garantie de liberté !

La Rentrée Solennelle du Jeune Barreau est l'occasion, pour nos jeunes talents, de s'exprimer.

A l'issue du difficile concours qui a eu lieu le 17 décembre 2007 :

- La médaille d'Or, prix Alexandre Fourtanier, a été attribuée à Maître Claire FAGES, Premier Secrétaire de la Conférence du Jeune Barreau,
- La médaille d'Argent, prix Laumont Peyronnet a été attribuée à Maître Marjorie VELLA, Deuxième Secrétaire.
- La médaille de Bronze, prix Dupeyron, a été décernée à Maître Agnès DUFETEL-CORDIER et à Maître Nicolas DALMAYRAC, Troisièmes Secrétares, ex-aequo.

Ces quatre secrétaires vont concourir dans quelques jours pour un autre prix, offert par l'Académie des Jeux Floraux, prestigieuse institution toulousaine, que je remercie très vivement de cette excellente initiative.

Je vais, dans quelques instants, donner successivement la parole aux deux premiers secrétaires, qui vont ainsi pouvoir faire valoir leurs talents, avec les sensibilités qui sont les leurs.

Les médailles seront ensuite remises par Monsieur le Bâtonnier EYDOUX, Président de la Conférence des Bâtonniers, Monsieur le Doyen BEIGNIER, Doyen de notre Faculté de Droit, Monsieur le Premier Président NAYRAL de PUYBUSQUE, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, et Monsieur le Président RAIBAUT, Président de la Conférence Générale des Tribunaux de Commerce, manifestant ainsi nos liens avec les instances nationales de notre Profession, avec l'Université, le monde de la culture et celui des affaires.